

# PROGRAMME 2017 - 2020 DE PROTECTION CONTRE LE BRUIT FERROVIAIRE

SNCF Réseau Île-de-France est engagé depuis de nombreuses années dans des opérations de réduction du bruit ferroviaire afin d'améliorer le cadre de vie des franciliens.

## PROGRAMME 2017-2020

En partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), SNCF Réseau a mis en place un programme 2017-2020 de résorption des points noirs du bruit ferroviaire (PNBf) par isolation acoustique des façades. Votre commune fait partie de ce programme.

Un recensement exhaustif des PNBf a été réalisé en 2013 et 2015 au moyen d'études acoustiques. Les maisons et immeubles qui pourraient bénéficier d'une isolation de façade ont ainsi été recensés.

À travers ce programme, notre objectif est de vous isoler le mieux possible contre les nuisances sonores ferroviaires.

### Qu'est-ce que c'est, un point noir du bruit ferroviaire ?

C'est une maison ou immeuble d'habitation exposé à des niveaux de bruit élevés. Le long d'une voie ferrée, le bruit en façade doit être supérieur à 73 dB(A) le jour (soit entre 6 heures et 22 heures) et/ou 68 dB(A) la nuit, soit entre 22 heures et 6 heures.

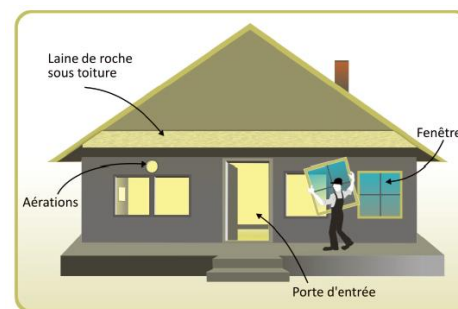
Le niveau de bruit est calculé selon des règles précises dans le cadre d'une étude acoustique.

## VOTRE LOGEMENT EST SITUÉ DANS UNE ZONE « POINT NOIR BRUIT FERROVIAIRE » A BOIS LE ROI

Votre logement a été identifié comme un Point Noir du Bruit ferroviaire et à ce titre un diagnostic acoustique vous est proposé. Ce diagnostic consiste à vérifier le type, l'état et les performances en termes d'isolation acoustique des portes et fenêtres de vos façades exposées directement à la voie ferrée. Il permettra de déterminer si votre logement nécessite une protection acoustique.

### Qu'est-ce qu'une isolation de façade ?

Les travaux de protection par isolation de façade consistent à remplacer les ouvrants (fenêtres et portes) par des ouvrants acoustiques. Les aérations donnant sur l'extérieur ainsi que la qualité d'isolation sous toiture sont également vérifiées.



## QUELLE EST LA DEMARCHE ENGAGÉE AUPRES DE VOUS ?

SNCF Réseau a mandaté la société **Conseil Ingénierie Acoustique CIA** pour assurer les étapes suivantes de la démarche :

À partir d'avril 2019, un ingénieur va dans un premier temps :

- vous rencontrer et répondre directement à vos questions,
- contacter l'ensemble des propriétaires concernés,
- planifier un rendez-vous puis réaliser un diagnostic acoustique dans votre logement,
- à l'issue du diagnostic, vous proposer si nécessaire, des travaux d'isolation acoustique.

Dans un second temps, à l'issue du diagnostic acoustique et en cas de non-conformité par rapport aux objectifs d'isolation acoustique fixés :

- Un cahier des charges de travaux sera réalisé par le bureau d'études.
- Une convention de travaux sera proposée puis signée entre le propriétaire et SNCF Réseau.
- Les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée.



À l'issue de ces travaux, vous bénéficierez d'une protection efficace contre le bruit ferroviaire.

## NOS AIDES : VOUS ACCOMPAGNER ET SOUTENIR POUR RÉALISER LES TRAVAUX

Si votre logement est insuffisamment protégé, SNCF Réseau et l'ADEME vous apportent une aide technique, administrative et financière (sans conditions de ressources) :

- Le diagnostic acoustique et l'établissement du cahier des charges des travaux seront entièrement pris en charge par l'ADEME et SNCF Réseau. Vous n'aurez rien à payer.
- Les travaux seront subventionnés jusqu'aux plafonds fixés par l'État. Dans certains cas, une contribution de votre part sera peut-être nécessaire si les plafonds sont dépassés.

Plafond par pièce	Logement collectif (appartement)	Logement individuel (pavillon)
Pièce principale (chambre, salon)	1 829 €	3 201 €
Cuisine	1 372 €	1 372 €

Un courrier d'information a également été envoyé au Maire de votre commune. Des informations complémentaires vous seront communiquées dans les prochains mois. Si vous souhaitez plus d'informations, une adresse mail est mise en place.



Contact :

**M. WARTELE Gaëtan**  
Conseil Ingénierie Acoustique  
13 Rue Micolon  
94140 ALFORTVILLE  
[PNB.boisleroi@gmail.com](mailto:PNB.boisleroi@gmail.com)



Contact :

[INFO.PROGRAMME-PNBF.IDF@RESEAU.SNCF.FR](mailto:INFO.PROGRAMME-PNBF.IDF@RESEAU.SNCF.FR)  
<http://infoprogramme-pnbf-idf.sncf-reseau.fr>



Conseil Ingénierie Acoustique CIA  
13, rue Micolon  
94140 Alfortville

Paris, le 21/03/2019.

Objet : Lettre d'accréditation de la société CIA : réalisation de diagnostics acoustiques

Madame, Monsieur,

SNCF Réseau a lancé avec l'appui de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) un programme de résorption de points noirs du bruit ferroviaire et a réalisé des études acoustiques dans les communes d'Avon, Bois-le-Roi, Etampes, Meaux, Sucy-en-Brie, Thorigny-sur-Marne et Villemomble. Ces études ont permis d'identifier des maisons et immeubles en dépassement des seuils d'exposition au bruit.

Votre logement est situé dans un bâtiment « Point Noir Bruit ferroviaire » et peut ainsi bénéficier d'un diagnostic acoustique.

SNCF Réseau a mandaté la société CIA pour l'accompagner et réaliser un diagnostic acoustique. Ce diagnostic consiste à vérifier dans votre logement le type, l'état et les performances en termes de protection acoustique des fenêtres des façades exposées au bruit ferroviaire.

Des techniciens de la société CIA vont donc se présenter à votre domicile, munis de la présente lettre d'accréditation.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

**Aucune autre société n'est habilitée sur votre commune par SNCF Réseau.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Christophe Rosin  
Responsable Acoustique  
SNCF Réseau Ile-de-France

SNCF RÉSEAU - 15/17, rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93418 LA PLAINES SAINT DENIS CEDEX  
RCS BOBIGNY 412 280 737

**Objet : Prise de contact - isolation acoustique des logements en bordure de voie ferrée sur la commune de BOIS LE ROI par SNCF Réseau.**

Madame, Monsieur,

Notre bureau d'étude est missionné par SNCF Réseau pour établir un diagnostic acoustique de votre logement qui peut être éligible à un programme d'isolation acoustique financé par SNCF Réseau. Je suis passé le \_\_\_\_\_ à votre domicile afin d'initier un premier contact.

Nous vous prions de nous indiquer votre intérêt pour poursuivre l'opération en nous retournant le coupon réponse ci-dessous, soit par mail : [PNB.boisleroi@gmail.com](mailto:PNB.boisleroi@gmail.com) soit par voie postale à l'adresse suivante : **Conseil Ingénierie Acoustique**, 13 Rue Micolon, 94140 ALFORTVILLE.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**M. WARTELLE Gaëtan**

Chargé d'étude acoustique - 06.61.76.58.85

✕-----  
Je soussigné(e)..... demeurant à (mentionner ici votre adresse domicile complète).....

- Souhaite réaliser l'audit mixte acoustique et thermique de mon logement et fournir les documents suivants :
- Un justificatif de propriété (*permis de construire, taxe foncière, acte notarié...*),
  - Un plan du logement (si possible),
  - Un numéro de téléphone (pour rendez-vous) : .....
  - Une adresse mail : .....
- Ne souhaite pas réaliser l'audit mixte acoustique et thermique pour l'une des raisons suivantes :
- Ne souhaite pas être incommodé par cette opération et/ou par des travaux,
  - Autres : .....

Nota : ceci n'est pas une opération commerciale, il n'y a aucun frais à votre charge, l'audit mixte acoustique et thermique est financé par SNCF Réseau (la mairie de BOIS LE ROI est informée de l'opération).